

Cote du document: EB 2021/134/R.51  
Point de l'ordre du jour: 20 c)  
Date: 9 novembre 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Sélection du commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2022-2026**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Advit Nath**  
Contrôleur et Directeur  
Division du Contrôleur financier  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

**Allegra Saitto**  
Cheffe  
Information financière et finances  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session  
Rome, 13-16 décembre 2021

---

Pour: **Approbation**

## **Recommandation pour approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la désignation de PricewaterhouseCoopers S.p.A. en qualité de commissaire aux comptes du FIDA pour un mandat portant sur l'audit des comptes financiers des exercices 2022 à 2026, conformément à la proposition entérinée par le Comité d'audit à sa cent soixante-deuxième réunion.

## **Sélection du commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2022-2026**

### **I. Introduction**

1. Les dispositions relatives à la sélection et à la nomination du commissaire aux comptes du FIDA sont énoncées à l'article IX du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds et à l'article XII.1 du Règlement financier du FIDA. Aux termes du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, « Les comptes du Fonds sont vérifiés au moins une fois par an par des vérificateurs extérieurs des comptes, hautement qualifiés, choisis par le Conseil des gouverneurs sur recommandation du Conseil d'administration. » À sa troisième session, en janvier 1980, le Conseil des gouverneurs a délégué au Conseil d'administration le pouvoir de désigner le commissaire aux comptes, délégation reprise dans l'article XII.1 du Règlement financier du FIDA, tel que révisé par le Conseil des gouverneurs à sa trente-cinquième session, en février 2012: « Les comptes du Fonds sont vérifiés au moins une fois par an par un vérificateur extérieur des comptes compétent et indépendant nommé par le Conseil d'administration. »
2. Comme prévu dans son mandat, le Comité d'audit supervise le processus de sélection du commissaire aux comptes du Fonds et recommande au Conseil d'administration la désignation du cabinet qui sera chargé de cette fonction. Conformément à la Politique concernant la rotation et les services du commissaire aux comptes du FIDA, approuvée en 2006 par le Conseil d'administration, le commissaire aux comptes doit se voir attribuer un contrat annuel renouvelable pour une période maximale de cinq ans, avec un maximum de deux mandats consécutifs de cinq années chacun. À l'issue du premier mandat, le commissaire aux comptes est autorisé à soumissionner en vue de l'obtention d'un second mandat.
3. À sa cent dix-neuvième session, tenue en décembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé la désignation de Deloitte and Touche S.p.A. pour un second mandat en qualité de commissaire aux comptes du FIDA chargé de l'audit des comptes pour les exercices 2017 à 2021. Le second mandat de Deloitte and Touche doit donc prendre fin à l'issue de l'audit des comptes de 2021, d'où la nécessité de procéder à la sélection d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. À sa cent soixante-deuxième réunion, en septembre 2021, le Comité d'audit a examiné le processus de passation des marchés et soumis au Conseil d'administration sa recommandation concernant le nouveau cabinet d'audit, telle qu'elle figure au paragraphe 16 ci-après. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, le nouveau cabinet d'audit se verra confier un mandat couvrant la période 2022-2026.

### **II. Contexte**

5. Comme suite à l'approbation de la démarche proposée par le Comité d'audit à sa cent soixantième réunion en avril 2021, la direction a contribué au bon déroulement du processus de passation des marchés au nom du Comité, en menant des consultations et en sollicitant des conseils et des directives auprès des

représentants du Comité, M. Gian Paolo Ruggiero (Italie) et M<sup>me</sup> Angela Cameron (Royaume-Uni).

6. À la cent soixante et unième réunion du Comité d'audit, tenue le 28 juin 2021, les membres du Comité ont été informés des progrès accomplis, notamment les réponses obtenues à un « appel à manifestation d'intérêt » lancé en avril 2021. Il a été noté que, parmi les cinq intervenants ayant manifesté leur intérêt, un seul avait été jugé comme possédant les qualités techniques nécessaires pour satisfaire aux exigences du FIDA énoncées dans l'« appel d'offres » du Fonds.
7. Après consultation des membres du Comité d'audit, et afin d'obtenir les services d'un cabinet d'audit indépendant et hautement qualifié tout en garantissant le caractère concurrentiel du processus, un appel d'offres complet a été lancé, avec une date limite fixée au 2 juillet 2021. Quatre offres ont été reçues dans les délais impartis.

### III. Résultats de l'évaluation

8. Une évaluation technique a été menée pour toutes les propositions reçues, qui ont été transmises par les cabinets suivants: BDO Italia S.p.A. (BDO); PricewaterhouseCoopers S.p.A. (PwC); Lochan & Co.; Kiarie Kangethe & Co.
9. L'évaluation technique de chaque cabinet est présentée ci-après:
  - La proposition de **BDO** s'est avérée insuffisante à plusieurs égards importants, en plus d'être relativement générique et en décalage avec le modèle opérationnel et les exigences du FIDA. Le cabinet n'a transmis aucun élément détaillé montrant qu'il avait accès à un réseau international et pouvait bénéficier de l'appui d'un tel réseau. De plus, il n'a communiqué aucune référence ni information générale justifiant une connaissance approfondie de l'audit des comptes annuels d'autres institutions financières internationales ou banques multilatérales de développement.
  - Les cabinets **Lochan & Co.** et **Kiarie Kangethe & Co.** n'ont pas démontré qu'ils possédaient le minimum d'expérience ou de qualités nécessaires aux travaux d'audit. Les méthodes d'audit qu'ils proposaient manquaient de spécificité et ne s'appliquaient guère au FIDA et à l'environnement des institutions financières internationales. Les cabinets n'avaient aucune expérience directe de l'audit des comptes d'autres institutions financières internationales ou banques multilatérales de développement. Il a également été relevé qu'aucune des deux sociétés ne possédait une expérience dans le secteur bancaire, ce qui risquait de compromettre leur aptitude à délivrer, au besoin, des lettres de confort pour l'émission de bons à moyen terme, par exemple.
  - **PwC** a fourni une proposition approfondie à tous les égards, apportant la preuve qu'il avait accès à la force de frappe d'un vaste réseau international, notamment à des spécialistes de différents domaines: communication de l'information financière complexe dans le respect des normes internationales, activités bancaires, contrôles internes et informatique. L'approche d'audit présentée par le cabinet a donc été jugée pertinente et adaptée aux besoins opérationnels du FIDA. Des éléments solides ont été communiqués dans de nouveaux domaines relatifs à la communication de l'information et à la conformité.
10. Pour la notation, le coefficient de l'évaluation technique avait été fixé à 70% compte tenu de la nature hautement technique des services demandés, et celui de l'évaluation commerciale à 30%.
11. On trouvera dans le tableau 1 les notes correspondant à l'évaluation technique.

Tableau 1

Rang	Nom du soumissionnaire	Note sur 100%	Note sur 70% (coefficient de l'évaluation technique)
1	PricewaterhouseCoopers S.p.A.	87,9	61,5
2	BDO Italia S.p.A.	60,0	42,0
3	Lochan & Co.	21,1	14,7
4	Kiarie Kangethe & Co.	17,9	12,5

12. Comme indiqué dans le dossier d'appel d'offres, le seuil à atteindre pour satisfaire aux exigences techniques était de 70%. Seule la proposition de PricewaterhouseCoopers a atteint ce seuil et a donc pu passer à l'étape d'évaluation commerciale.
13. La proposition commerciale a ensuite été ouverte et évaluée. On trouvera dans le tableau 2 les résultats et les notes attribuées.

Tableau 2

Synthèse de l'évaluation commerciale			
Rang	Nom du soumissionnaire	Total des honoraires	Note attribuée en pourcentage
	PricewaterhouseCoopers	173 500 EUR d'honoraires d'audit pour l'exercice 2022	30
	La proposition commerciale faisait également mention des coûts suivants concernant des services supplémentaires facultatifs, dont la nécessité n'a pas encore été déterminée	Audit semestriel des comptes du FIDA: 20 000 EUR supplémentaires par rapport au coût d'audit annuel  Délivrance de lettres de confort pour le programme de bons à moyen terme: 30 000 EUR  Délivrance de lettres de confort pour les émissions individuelles de bons à moyen terme: 25 000 EUR	

14. On trouvera dans le tableau 3 la note globale attribuée sur la base de l'évaluation technique et de l'évaluation commerciale.

Tableau 3

PricewaterhouseCoopers	
Note technique	61,5
Note commerciale	30,0
Note totale	91,5

#### IV. Présentation des résultats au Comité d'examen des contrats

15. À l'issue de l'évaluation ci-dessus, les résultats de l'appel d'offres ont été présentés au Comité d'examen des contrats, qui les a analysés en vue de formuler une recommandation au Responsable en chef de la passation des marchés, à savoir le Vice-Président adjoint responsable du Département des services institutionnels. Les membres du Comité d'examen des contrats ont été informés des détails concernant l'appel d'offres relatif à la sélection du commissaire aux comptes. Ils ont ensuite été invités à approuver la recommandation compte tenu des résultats de la procédure de passation des marchés ci-dessus.

*[Les membres du Comité d'examen des contrats ont entériné la recommandation consistant à attribuer le contrat à PricewaterhouseCoopers S.p.A., pour un coût annuel total de 173 500,00 EUR et pour une durée d'un (1) an, renouvelable pour quatre (4) années supplémentaires, pour une durée totale de cinq (5) ans au maximum.]*

## **V. Prochaines étapes**

16. Le Conseil d'administration est invité à approuver la désignation de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire aux comptes du FIDA pour un mandat portant sur l'audit des comptes financiers des exercices 2022 à 2026 (sur la base de contrats renouvelables d'une durée d'un an).